



Montreuil, le 21 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » du 21 mars 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » s'est réuni le 21 mars 2017 sous la présidence de Jacques Siret. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Monde : baisse des cours du soja, colza en hausse

Selon les dernières prévisions de l'*USDA*, la production mondiale de graines oléagineuses atteindrait le niveau record de 558 millions de tonnes (Mt), soit 37 Mt de plus qu'en 2015/16. La récolte de soja est estimée au niveau sans précédent de 341 Mt. Cette abondance pèse toujours sur les prix mondiaux du soja, avec des cours à quasi parité pour les origines brésiliennes, américaines et argentines. L'augmentation attendue des surfaces de soja aux États-Unis en 2017/18 et la révision à la hausse du stock américain, devraient prolonger la tendance. D'autant que la Chine pourrait réduire ses importations, dans un contexte de repli de la consommation locale de volaille et de porc et d'apparition de foyers de grippe aviaire dont l'impact sur l'alimentation animale n'est pas encore totalement mesuré. À l'inverse, les cours du colza sur Euronext sont en nette progression à près de 410 €/tonne sous l'effet d'une production mondiale 2016/17 en repli de 2 Mt, à 69 Mt et de stocks faibles.

Union européenne : premières projections 2017/18

D'après les premières prévisions de la Commission européenne, la production et la trituration d'oléagineux devrait progresser pour la campagne commerciale 2017/18, avec des rendements attendus en hausse pour le colza et le tournesol. La production européenne de pois protéagineux pourrait également progresser de 10%, à près de 2,4 Mt, si les rendements sont au rendez-vous dans les principaux pays producteurs. La production de féverole pourrait aussi légèrement progresser, notamment au Royaume-Uni, premier pays producteur de l'UE, loin devant la Lituanie et la France.

France : recul des semis de colza pour la récolte 2017

Pour la campagne commerciale 2016/17, la trituration et les exportations de **colza** sont prévues en baisse par rapport à l'an dernier en raison notamment du recul de la production à 4,7 Mt (- 0,6 Mt par rapport à 2015/16), suite aux mauvaises conditions climatiques du printemps 2016. *A contrario*, la trituration de **tournesol** est prévue en nette hausse, en raison de l'augmentation des importations, la production française étant restée stable par rapport à 2015. Côté **pois protéagineux**, le faible rendement de la récolte 2016 conduit à des ressources limitées et de ce fait, à des exportations prévues en baisse par rapport à l'an dernier. Principales destinations : l'Italie et la Belgique pour la fabrication d'aliments du bétail et d'ingrédients. L'Inde, premier importateur mondial de pois pour l'alimentation humaine, dont les besoins croissent d'année en année, reste un enjeu majeur pour la filière française, en raison de prix rémunérateurs. La filière travaille actuellement avec les pouvoirs publics quant à l'évolution de la réglementation sanitaire indienne en matière de fumigation.

Selon les premières estimations de semis pour la récolte 2017, les surfaces en colza perdraient du terrain (- 7 % par rapport à 2016), du fait de conditions de semis défavorables, notamment pour les plus tardifs. Le manque de pluie a particulièrement affecté les Régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.

Côté fourrages, la production de **luzerne déshydratée** est estimée à 745 000 tonnes en 2016. La France est le troisième exportateur mondial derrière l'Espagne et les États-Unis. Elle approvisionne ses voisins nord-européens, notamment la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas et devrait, à l'horizon 2019, ouvrir le débouché saoudien.

Avancement et bilan des plans d'actions stratégiques des filières oléagineux et protéagineux & fourrages séchés pour la période 2015-2017

Le plan d'actions de la **filière oléagineux** pour la période 2015- 2017 poursuit six objectifs, déclinés en 11 actions, du développement de la production de soja et de lin oléagineux jusqu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutes les actions prévues ont été engagées.

Le plan d'actions des **filières protéagineux & fourrages séchés** comporte 18 actions, visant aussi six objectifs, du renversement de la tendance baissière des superficies cultivées jusqu'au développement de la consommation de protéines végétales dans l'alimentation animale, en passant par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutes les actions sont engagées ou en cours d'identification des facteurs de faisabilité.

Le conseil s'est félicité des premiers effets concrets de ces plans d'actions et notamment de l'essor des surfaces cultivées en soja. Il a également acté la mise en place, par le Ministère de l'Agriculture, d'un comité de pilotage du plan protéines végétales 2014-2020 associant structures professionnelles et pouvoirs publics qui s'est réuni pour la première fois en juin 2016. La mise en place d'une plate-forme multi-acteurs d'orientation de la recherche-expérimentation en matière de protéagineux est également prévue.

Diversification de la filière oléagineuse française sur des segments de marché à valeur ajoutée

Sofiproteol a présenté au conseil spécialisé des productions « d'oléagineux de spécialité » visant à répondre aux attentes de différents segments de marché, tout en maintenant de la valeur ajoutée pour les agriculteurs :

- la filière du **tournesol oléique**, reconnu pour ses qualités nutritionnelles et fonctionnelles, qui représente 20 % de l'huile de tournesol consommée dans l'UE et 70 % de la surface française en tournesol. La France, pionnière en Europe, doit désormais faire face à la montée en puissance d'autres pays, notamment la Russie et l'Ukraine qui ont multiplié leurs surfaces par 4 entre 2011 et 2015.

- la filière du **colza érucique**, variété ancestrale riche en acides gras longs. Cette culture est destinée à des débouchés à forte valeur ajoutée comme la chimie verte (plastifiants, parfums, nylon...) Un partenariat amont-aval, initié par des coopératives agricoles au début des années 1990, s'appuie sur une double contractualisation et un engagement sur la durée, avec les agriculteurs d'une part et les industriels d'autre part. Il s'agit d'adapter la quantité produite aux besoins industriels et assurer aux agriculteurs une prime minimum par rapport au colza alimentaire.

- la démarche « **Fleur de colza** », lancée il y a 10 ans par la filière, vise à assurer une production de qualité, respectueuse de l'environnement garantissant l'origine et la traçabilité des lots de graines produites en France, jusqu'à l'utilisateur final.

- enfin, le **marché du bio**, en forte croissance mais peu structuré, constitue un nouvel enjeu pour la filière oléagineuse française, en vue de répondre à la demande des utilisateurs qui doivent aujourd'hui avoir recours à des importations pour satisfaire leurs besoins.

Traçabilité, formation aux techniques culturales, développement du conseil, optimisation de la logistique et du stockage, structuration de filières, contractualisation des industriels avec l'amont et l'aval, innovations techniques via les semences et le biocontrôle... sont autant de leviers pour la construction de filières agricoles porteuses d'avenir, reposant sur l'intérêt collectif des différents maillons partenaires.

Partenariat avec les Régions de France

Les orientations arrêtées au conseil d'administration de FranceAgriMer pour conforter le partenariat avec les Régions ont été présentées au conseil spécialisé. La coopération sera renforcée entre la représentation régionale de l'établissement assurée par les DRAAF, les représentants professionnels et les Régions.

Toutes les missions de l'établissement doivent intégrer cette nouvelle dimension régionale de l'action publique. A l'heure où les régions définissent leurs stratégies régionales agricoles et agro-alimentaires, les éclairages filières portés par les conseils spécialisés doivent y être valorisés, dans une approche de complémentarité et de cohérence.

À cette occasion, la Région Grand Est a présenté aux membres du conseil spécialisé l'organisation de sa commission régionale pour l'agriculture et la forêt, organisée autour de cinq comités transversaux et quatre comités de filières dont celui des grandes cultures.

Pour en savoir plus sur le conseil spécialisé du 21 mars 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Oleoproteagineux>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr